Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901797-20251211-DEL_2025_06_12-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2025-06-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION : 4 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLLIVIER

Séance ouverte à 19h00

Présents : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mmes LEMOINE-LESTOQUOY, JESTIN MARIE-SAINTE, BEGOC-JURADO, RIOU ; MM ABJEAN, TORCHEN, BOUVROT ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; MM. OLLIVIER, ABIVEN.

Absents excusés : Mme MAYOL qui a donné procuration à Mme BOUCKAERT ; M. GUILLERM qui a donné procuration à M. SERVEL ; Mme LE TRAON qui a donné procuration à M. GUIZIOU

Absente : Mme BERGOT

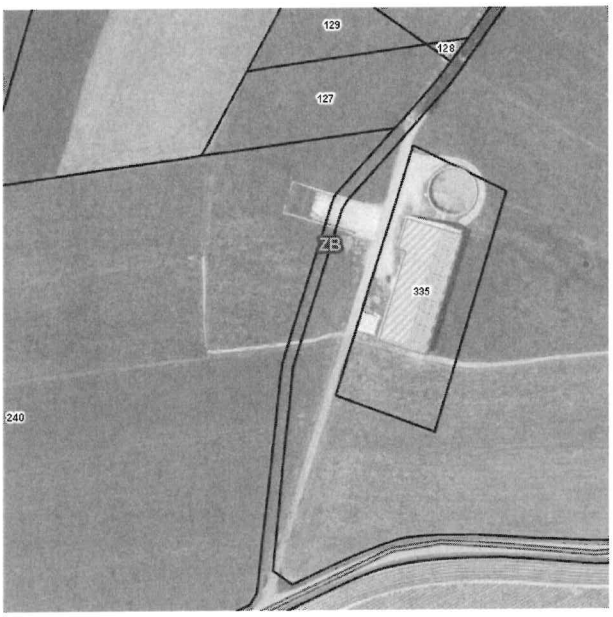
****

OBJET : Projet d'échange foncier

- **M. BARBIER / Kernevez Pont Pol**

M. BESSON expose :

Dans le cadre de la régularisation de l'assiette du chemin rural, il a été procédé à une nouvelle division foncière de la propriété agricole de M. BARBIER au lieu-dit Kernevez Pont Pol, cadastrée ZB n°334 et du chemin rural.



Suite au bornage réalisé par le cabinet géomètre Ollivier, la surface du chemin actuel est de 1158 m² et le chemin cadastré est de 1386 m².

Les Domaines évaluent à 0.90€ le m² soit une soulte de 205 € à la charge de M. BARBIER.

Le projet sera soumis à une enquête publique locale de quinze jours.

Considérant que le tracé du chemin date du remembrement opéré dans les années 1970,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901797-20251211-DEL_2025_06_12-DE

Considérant qu'il s'agit de régulariser une situation foncière dont M. BARBIER n'est pas responsable,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ***Accepte l'échange foncier entre le chemin actuel (1158 m²) et le chemin cadastré (environ 1386 m²), située à Kernevez Pont Pol, avec M. BARBIER, sans contrepartie financière.***
- ***Autorise le maire à signer l'acte et toutes autres pièces nécessaires à cet effet si le projet n'apporte ni observation, ni réclamation défavorable au cours de l'enquête publique locale.***
- ***Précise que les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire ...) sont à la charge de la commune de Ploudaniel.***

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

David OLLIVIER